



Composition du dossier Envoléo Mobilités d'études 2018-2019

Le candidat doit constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- fiche récapitulative de la demande de forfait Envoléo, complétée et signée par le candidat
- relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire (photocopie du livret de famille si le bénéficiaire n'est pas le titulaire du compte)

Ces originaux seront accompagnés des copies dans un format et une qualité de reproduction parfaitement lisibles des documents suivants :

- certificat de scolarité étudiant de la précédente année universitaire établi par l'établissement de formation ligérien
- carte d'identité recto verso ou du passeport
- lettre d'admission en formation émanant de l'université partenaire (accompagnée de sa traduction en français),
- calendrier académique de l'Université étrangère d'accueil (mentionnant les périodes éventuelles de préparation linguistique ou d'intégration, les dates de début et de fin des cours et examens ainsi que les périodes de vacances scolaires)
- pour les étudiants boursiers aux échelons 4, 5, 6 et 7 : la notification d'attribution définitive* de l'année universitaire relative à la mobilité, adressée par le CROUS ou par le Ministère de tutelle dont relève l'établissement de formation ligérien
- carte de séjour pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne

Les ressortissants d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie remplissant les critères d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux servie par le CROUS joindront également à leur dossier les justificatifs correspondants aux conditions d'éligibilité rappelées au point 4.1 (justificatif de domicile en France, avis d'imposition pour les 2 années précédant l'année de la mobilité,...)

- carte d'invalidité (le cas échéant)